

Comité paritaire

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Syndicat des agents de la conservation de la faune

Compte rendu

Date : 1^{er} novembre 2005

Endroit : 930, chemin Sainte Foy, 3^e étage, Sainte-Foy

Président : M. Lukasz Granosik

Secrétaire : M. Pierre Bisson

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Partie syndicale : MM. Roger Cloutier
Pierre Gagné
Jean-Claude Lafont
Paul Legault

Partie patronale : MM. Rémi Dumas
Denis Gagnon
Henri Guillemette
Carol Proulx

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants au point : « divers » :

- a) Grippe aviaire
- b) Demande au Centre des renseignements policiers du Québec (CRPQ)
- c) Cérémonie commémorative

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 6 septembre 2005.

Le compte rendu est adopté et signé par les parties, de même que par le président du comité paritaire.

3. Suivi de la rencontre précédente

a) Postes vacants

L'employeur dépose trois documents concernant la dotation des postes depuis le 1^{er} mai 2004, soit une copie de la note destinée à M. Georges Arsenaut, sous-ministre associé, concernant la dotation des postes, un tableau des mouvements de personnel par titre d'emploi et le même tableau par centre de responsabilité (CR).

La partie patronale explique la teneur de la note et du tableau. Il y est indiqué que depuis le 1^{er} mai 2004, 31 postes ont été attribués et 28 sont en processus de dotation pour un total de 59 postes.

La partie patronale signale que de récentes modifications apportées au plan de délégation des actes en ressources humaines accéléreront le processus de dotation.

La partie syndicale est satisfaite des renseignements transmis.

b) Procédure lors de tempête

La partie syndicale a transmis ses commentaires. La partie patronale corrigera le texte en fonction des recommandations du syndicat.

c) Procédure concernant la dotation

La partie syndicale transmettra ses commentaires par écrit.

d) Dotation – LDA – liste des saisonniers

La partie patronale rappelle le processus pour pourvoir un poste régulier devenu vacant. L'emploi est pourvu prioritairement par l'agent déclaré apte et inscrit sur la liste de rappel des saisonniers de la région où se situe le poste vacant. S'il n'y a plus d'agent déclaré apte sur la liste de rappel des saisonniers, le directeur de la région choisit le candidat parmi les postulants à ce poste. Le service continu à titre d'agent est un élément à considérer dans l'attribution du poste.

La partie syndicale demande à ce que le service soit le critère de sélection dans une telle situation.

La partie patronale mentionne que dans cette situation, la décision est prise en fonction du besoin de l'organisation et du profil de l'agent en tenant compte de son expérience.

e) Classification, état de situation

La partie patronale fait état d'un échange écrit entre le sous-ministre et le secrétaire du Conseil du trésor concernant l'urgence d'agir dans ce dossier. Il n'y a pas eu d'autres développements.

Le syndicat informe les membres du comité qu'il y a eu une rencontre dans le dossier de l'équité salariale avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). La partie syndicale s'attend à des développements au début de l'an prochain en ce qui concerne la classification.

f) Désignation par intérim

L'employeur dépose la liste des intérimis en cours en octobre 2005.

g) Prime de maître chien

L'employeur informe les membres du comité que le sujet en est un de négociation et qu'il sera traité dans le cadre des négociations à venir.

4. Moyens de pression

La partie patronale signale qu'elle n'est pas en mesure actuellement de répondre aux mandats qui lui sont confiés considérant les moyens de pression.

La partie syndicale n'entrevoit pas d'escalade dans les moyens de pression étant donné l'ouverture démontrée par le SCT dans le dossier de la classification.

5. Congés fériés

La partie patronale dépose la liste des congés fériés pour l'année 2006. Cette liste a fait l'objet d'une consultation auprès du syndicat.

La liste des congés fériés est adoptée telle que déposée. Cette liste remplace les appendices B et B¹ de la convention collective.

6. Directive sur les frais de déménagement

La partie syndicale a fait parvenir à l'employeur des documents en liasse (lettre du 7 juin 2001 de M. François Garon, du SCT, adressée à M. Richard Thibaudeau, du Syndicat de la fonction publique du Québec, et la Directive sur frais de déménagement des fonctionnaires). Dans la lettre, il est question d'un projet pilote applicable au ministère de l'Environnement, et à la Direction générale de la protection de la faune. La partie syndicale désire savoir ce qu'il advient de ce projet.

La partie patronale dépose la Directive sur les frais de déménagement des fonctionnaires modifiée par le CT-198520, le 25 juin 2002. Cette directive modifiée remplace celle que l'on retrouve sous le titre « Documents en ajout à la convention collective à titre d'information » (page 208). La partie patronale s'informerait de ce qu'il advient du projet pilote.

7. Divers

a) Grippe aviaire

La partie syndicale s'inquiète de l'ajout de tâches qui pourraient éventuellement être confiées aux agents advenant une pandémie. Elle demeure récalcitrante à tout ajout de tâches avant que la classification ne soit modifiée.

La partie patronale informe les membres du comité qu'il n'y a pas d'ajout prévu pour le moment mais que notre participation, dans le cas d'une pandémie, pourrait être requise pour la mise en place de mesures reliées à la sécurité publique et que nous devons y participer.

b) Centre de renseignements policiers du Québec

L'employeur s'engage à faire un suivi et à informer le syndicat des suites avant la prochaine réunion.

c) Cérémonie commémorative

La partie syndicale souligne que les agents de conservation de la faune du Québec sont mal représentés à la cérémonie de commémoration des agents de la paix morts en devoir qui a lieu annuellement à Ottawa.

La partie syndicale apprécie la décision de l'employeur de créer un comité ad hoc sur le sujet.

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au 25 janvier 2006, à 9 heures, au 930, chemin Sainte-Foy, 3^e étage, à Québec.

9. Fin de la réunion

La réunion se termine vers 11h 45.

COMPTE RENDU VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ :

Porte-parole patronal _____ Date _____
Carol Proulx

Porte-parole syndical _____ Date _____
Paul Legault

Président du comité _____ Date _____
Lukasz Granosik

2005-11-02